



Note de cadrage

Règlement Arbitrage IJF 2025

Modalités de mise en application progressive

La Fédération Internationale de Judo a présenté lors du séminaire technique IJF à Istanbul en décembre 2024, les nouvelles règles internationales d'arbitrage qui interviendront sur le circuit mondial à partir du Paris Grand Slam de février 2025 et qui se poursuivra jusqu'au Championnat du Monde de Budapest en juin 2025.

Il s'agit d'une période d'observation sur la façon dont les athlètes réagiront et assimileront ces nouvelles règles. Après les Mondiaux, une réunion technique IJF examinera l'efficacité des règles et apportera les ajustements nécessaires.

France Judo, par la voix de son président, Stéphane NOMIS, souhaite que ces évolutions réglementaires puissent être instaurées en France rapidement.

Veillez trouver ci-après, les modalités de mises en œuvre progressives de ces nouvelles règles, pour les différents niveaux de compétition.

Pour les compétitions appliquant le règlement d'arbitrage IJF

Le championnat de France cadet.ets 1ère division des 1 et 2 mars 2025, constituera la date officielle de lancement de l'application, au niveau national, du règlement d'arbitrage IJF. Les mises en application dans les territoires, interviendront quant à elles, à l'issue de ce championnat national de référence, soit à compter du 3 mars 2025.

Une phase "test" est planifiée lors du championnat de France 1 division par équipes de la saison 2023/2024, le 15 février 2025. Sa tenue sera conditionnée à l'aboutissement des développements nécessaires sur le logiciel de suivi de compétition.

Ce nouveau règlement IJF d'arbitrage concernera les compétitions suivantes :

- Championnats de France individuels 1ère division seniors, juniors et cadets
- Championnats de France par équipes 1ère division seniors
- Championnat de France individuel 2ème division seniors
- Championnat de France vétérans
- Championnat de France toutes catégories séniors

La Commission Nationale d'Arbitrage réfléchit actuellement à des adaptations spécifiques pour les autres compétitions de ces catégories d'âge. Elles seront présentées au Conseil des règlements au courant du mois de janvier. Ces réflexions seront guidées par la volonté de France Judo de continuer à protéger ses pratiquants et d'établir, en ce sens, des règlements adaptés aux différents niveaux de pratique et d'opposition.

Pour les compétitions appliquant le règlement national d'arbitrage.

Les populations "jeunes" (minimes, benjamin.e.s, poussin.e.s, mini-poussin.e.s) requièrent des règles d'arbitrage adaptées à leur niveau de maîtrise technique, qui est en cours d'acquisition.

France Judo maintiendra donc un règlement national d'arbitrage pour ces populations, dans le but de permettre à chacun de se construire progressivement dans l'activité compétitive, dans un environnement sécurisé et adapté.

La Commission Nationale d'Arbitrage présentera au courant du mois de janvier, en Conseil des règlements, le nouveau règlement national d'arbitrage pour ces populations "jeunes", ainsi que l'échéancier de mise en application.